



TENIR LA COMPTABILITE D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL PUBLIC

Public concerné

Les directeurs et les comptables d'établissements d'accueil et services pour personnes âgées publics.

Les règles de tenue des comptes des E.H.P.A.D. publics

- Les principes régissant désormais la comptabilité publique.
- L'Instruction M22 : lignes directrices, actualisations, plans comptables.
- Les journaux et livres. Le classement et l'archivage des pièces comptables.

La gestion comptable des charges d'exploitation courantes

- La comptabilisation des charges courantes : mode d'emploi du plan M22.
- La place à donner à la comptabilité d'engagement.
- La procédure de traitement des factures reçues.
- Les achats ; la question de la comptabilité des stocks.
- Les contrôles à effectuer sur les rémunérations et les charges sociales.

La gestion des comptes de produits

- La facturation et l'enregistrement des produits courants.
- L'utilisation des différents comptes de la classe 7.

La gestion comptable des immobilisations

- Le traitement des achats, sessions ou déclassements d'immobilisations.

Le suivi des comptes de tiers et de la trésorerie

- Les échanges d'information avec le comptable public.
- L'établissement et le suivi d'un plan de trésorerie.

La comptabilisation des amortissements et provisions

- Le calcul et la comptabilisation des dotations aux amortissements.
- Les différentes provisions, leurs règles de calcul et de comptabilisation.
- Les reprises d'amortissement ou de provision.

Les écritures nécessaires à la séparation de deux exercices comptable

Les synthèses comptables

Les synthèses obligatoires :

- L'établissement des différents éléments du compte administratif.
- Le suivi des résultats en cours d'exercices.

* *L'intégralité du coût de la formation est due pour toute annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le stage.*

Informations pratiques

Durée de la formation :

2 Journées

1^{er} jour de 9h00 à 17h30

2^{ème} jour de 9h00 à 17h00

Tarif déjeuner inclus :

Adhérents à la FNADEPA : 415 €

Non adhérents : 465 €

Le nombre de stagiaires est fixé à 15 par session, la formation sera annulée le 21 mai 2010 s'il y a moins de 10 inscrits à cette date.

Date : 31 mai et 1er juin 2010

Lieu :

MAISON DE RETRAITE
LES AVELINES
4 RUE DE LA COUDRAIE
79000 NIORT

Directeur :

Monsieur Gilles DAIGNES

Tél. : 05.49.33.18.50

Intervenant :

Cabinet ASCOR

Organisateur : FNADEPA

N° de formation :

11 93 05795 93

FNADEPA FORMATION



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à FNADEPA -175 boulevard Anatole France - 93200 SAINT-DENIS

Tél : 01.49.71.55.30 Fax : 01.48.20.63.74 E-mail : formation@fnadepa.com

Tenir la comptabilité d'un établissement ou service social ou médico-social public

*Le 31 mai et 1er juin 2010 à NIORT
(1 Bulletin par personne)*

Civilité _____

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Adhérent Non Adhérent

Etablissement _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tel _____ Fax _____

Email _____

Statut de l'établissement :

FPT FPH FPE

Association SA ou SARL

Autre à préciser : _____

Règlement :

Je règle par chèque ci-joint

Je règle par mandat administratif

Organisme collecteur des fonds formation : _____

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet de l'établissement